

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 96

10 janvier 2014

SOMMAIRE

Abaltex Group S.A.	4597	H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl	4602
ADA Fashion S.à.r.l.	4573	IBAS-AM	4569
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	4581	LCN Euro Master Holdings 1	4593
Agil-IT S.A.	4597	L.P. Investment S.A.	4592
Albion Investments S.A.	4597	Maris Luxembourg S.à r.l.	4596
AlgoQuest System S.A.	4598	Med Control S.A.	4608
Anarca International	4597	Med Control S.A.	4608
Aron Gestion et Finances S.A.	4607	Municipal Infrastructure Development Fund	4568
Baja Holding S.A.	4597	Ostia S.A. SPF	4581
Balderton Capital IV L2, S.à r.l.	4562	Ovation Participations S.A.	4573
BinB S.à.r.l.	4581	Pacific Real Estate Basket S.à r.l.	4573
Bonomi S.à r.l.	4569	Patrick REILES S.à r.l.	4606
Brassim	4572	Performance Investments S.A.	4607
CCEL Prop Co. C S.à r.l.	4606	Phoenix Telecom S.à r.l.	4605
Crealyne Property S.A.	4573	ProLogis European Finance XXI S.à r.l. ..	4608
Figestco S.à r.l.	4604	ProLogis European Finance XX S.à r.l. ...	4608
FRONT International s.à.r.l.	4608	SDB Benelux S.A.	4572
GAMCO International SICAV	4572	Sheringham Holding S.à r.l.	4593
GDL Asset Management S.à r.l.	4604	Sub Lecta 4 S.A.	4606
GFH Convertible Murabaha S.A.	4602	The Company S.à r.l.	4593
GMS Consulting s.à r.l.	4603	Top-Rope S.à r.l.	4581
Halton International Inc. (Holding) S.à r.l.	4602	Virta Ventures S.à r.l.	4582
Harmonessence S.A.	4569	Xieon Networks Venture S.à r.l.	4572

Balderton Capital IV L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 903.778,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.355.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

Balderton Capital IV, L1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 0154351 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Olivier van Raemdonck, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 November 2013.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act that:

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Balderton Capital IV, L2 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the 9th July 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, with a share capital of seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-), with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154355 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended, for the last time, on 30 November 2012, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, page 16496, number 344, of 12 February 2013 (the "Articles of Associations").

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create one (1) new class of shares to be denominated class J having the rights set out in the Company's amended Articles of Association;

2. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty-seven thousand five hundred and twenty-four United States Dollars (USD 167,524.-), so as to raise it from its current amount of seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-) to nine hundred and three thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 903,778.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) one hundred and eleven thousand twenty-one (111,021) class D shares, (vi) two hundred thousand (200,522) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares, (x) four thousand two hundred and seventy-two (4,272) class I shares and (xi) forty-three thousand and one (43,001) Class J shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. To issue (i) sixteen thousand four hundred and forty-eight (16,448) class B shares, (ii) thirty-two thousand seven hundred and four (32,704) class D shares, (iii) seventy-four thousand eight hundred (74,800) class E shares, (iv) five hundred and seventy-one (571) class I shares and (v) forty-three thousand and one (43,001) class J shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges set out in the Company's amended Articles of Association and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase;

4. To accept the subscription by the Sole Shareholder to (i) sixteen thousand four hundred and forty-eight (16,448) class B shares, (ii) thirty-two thousand seven hundred and four (32,704) class D shares, (iii) seventy-four thousand eight hundred (74,800) class E shares, (iv) five hundred and seventy-one (571) class I shares and (v) forty-three thousand and one (43,001) class J shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), and the full payment of these new shares by a contribution in kind consisting of (i) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy-four thousand eight hundred United States Dollars (USD 74,800.-) (ii) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of five hundred and seventy-one United States Dollars (USD 571.-) (iii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 9,919.-) (iv) a definite, due and

payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand six hundred and ninety-six United States Dollars (USD 9,696.-), (v) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of three thousand two hundred and eighty-seven United States Dollars (USD 3,287.-), (vi) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand eight hundred and two United States Dollars (USD 9,802.-), (vii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 43,001.-) and (viii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 16,448.-) plus the payment of a share premium in an amount of ninety cents (USD 0.90);

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

6. To amend article 24 of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

7. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create one (1) new class of shares to be denominated class J having the rights set out in the Company's amended Articles of Association.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty-seven thousand five hundred and twenty-four United States Dollars (USD 167,524.-), so as to raise it from its current amount of seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-) to nine hundred and three thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 903,778.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) one hundred and eleven thousand twenty-one (111,021) class D shares, (vi) two hundred thousand (200,522) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares, (x) four thousand two hundred and seventy-two (4,272) class I shares and (xi) forty-three thousand and one (43,001) Class J shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue (i) sixteen thousand four hundred and forty-eight (16,448) class B shares, (ii) thirty-two thousand seven hundred and four (32,704) class D shares, (iii) seventy-four thousand eight hundred (74,800) class E shares, (iv) five hundred and seventy-one (571) class I shares and (v) forty-three thousand and one (43,001) class J shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges set out in the Company's amended Articles of Association and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase, and to accept the subscription and payment as follows:

Fourth resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Mr Olivier van Raemdonck, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to (i) sixteen thousand four hundred and forty-eight (16,448) class B shares, (ii) thirty-two thousand seven hundred and four (32,704) class D shares, (iii) seventy-four thousand eight hundred (74,800) class E shares, (iv) five hundred and seventy-one (571) class I shares and (v) forty-three thousand and one (43,001) class J shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of (i) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy-four thousand eight hundred United States Dollars (USD 74,800.-) (ii) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of five hundred and seventy-one United States Dollars (USD 571.-) (iii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 9,919.-) (iv) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand six hundred and ninety-six United States Dollars (USD 9,696.-), (v) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of three thousand two hundred and eighty-seven United States Dollars (USD 3,287.-), (vi) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand eight hundred and two United States Dollars (USD 9,802.-), (vii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 43,001.-) and (viii) a definite, due and payable

receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 16,448.-) (the "Receivables") plus the payment of a share premium in an amount of ninety cents (USD 0.90).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Receivables, and that each of the Receivables is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Receivables so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the aggregate value of the Contribution in Kind has been certified at one hundred and sixty-seven thousand five hundred and twenty-four United States Dollars and ninety cents (USD 167,524.90) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at nine hundred and three thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollars (USD 903,778.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) one hundred and eleven thousand twenty-one (111,021) class D shares, (vi) two hundred thousand (200,522) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares, (x) four thousand two hundred and seventy-two (4,272) class I shares and (xi) forty-three thousand and one (43,001) Class J shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 24 of the Articles of Association of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 24. Allocation of the results.** The Sole Shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the nine million five hundred and sixty-eight thousand seven hundred (9,568,700) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each as well as the seventy six thousand (76,000) ordinary shares with a nominal value of zero point zero one euro cent (EUR 0.01) each held by the Company in Scytl Secure Electronic Voting S.A., a public limited company governed by the laws of Spain, having its registered office at Barcelona (Spain), calle Tuset, 20-24, bearer of the Spanish Taxpayer Identification number A-62604087, registered within the Commercial Registry of Barcelona under Volume 40230, Sheet 125, Page B-234692, (ii) the Class B Shares shall track the twenty million four hundred and fifty-four thousand five hundred and forty (20,454,540) D shares, the five million two hundred fifty six thousand three hundred and ninety-six (5,256,396) E preferred shares, the nine million eight hundred and six thousand six hundred and five (9,806,605) F preferred shares and the seven hundred and forty-two thousand seven hundred and fifty (742,750) class G preferred shares with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each held by the Company in Talend S.A., a public limited liability company governed by the laws of France, having its registered office at 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, registered with the trade register of the Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre under number 484175252, (iii) the Class C Shares shall track the twenty-seven thousand three hundred and fourteen (27,314) class C shares as well as the six thousand two hundred and forty-six (6,246) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the Company in Blacksquare Investments Limited, a limited company governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Gr. Xenopoulou, 17, 3106, Limassol, Cyprus, registered under the number HE238982, (iv) the Class D Shares shall track the sixteen million one hundred fifteen thousand and five hundred (16,115,500) class B preferred shares as well as the seven million nine hundred eighty-six thousand and one hundred and eleven (7,986,111) class C shares held by the Company in Vestiaire de Copine SA, a public limited company incorporated under the laws of France with registered number 517 465 225 RCS Nanterre, the registered office of which is at 83 rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine, France, (v) the Class E Shares shall track the eight million two hundred twenty-five thousand eight hundred and fifteen (8,225,815) class B shares and the two million two hundred sixty eight thousand eight hundred and ninety-five (2,268,895) preferred registered C shares with a nominal value of zero point zero one Swiss franc (CHF 0.01) each held by the Company in HouseTrip AG, a company duly organized and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 40, route de Cugy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, Switzerland, (vi) the Class F Shares shall track the twenty-two thousand three hundred and seventy-five (22,375) Seed preferred shares with a nominal value of one Swedish Crown (SEK 1.-) each held by the Company in Tictail AB, a company incorporated under the laws of Sweden with its registered office at c/o Brain Accounting AB, Master Samuelsgatan 10, SE-111 44 Stockholm, Sweden and registered with the trade and companies register of Sweden under number 556838-0082, (vii) the Class G Shares shall track the six hundred and twenty thousand seven hundred and eighty-four (620,784) B shares with a nominal value of zero point one Swiss franc (CHF 0.10) each held by the Company in Webdoc

S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland with its registered office at Rue de Genève 17, 1003 Lausanne, Switzerland, (viii) the Class H Shares shall track the one thousand four hundred and eighty-one (1,481) Seed Preferred Shares held by the Company in Depop Limited, a company incorporated under the laws of England & Wales with its registered office at 6-8 Bonhill Street, EC2A ABX London (United Kingdom) and registered with the Companies House under number 08316342, (ix) the Class I Shares shall track the five thousand one hundred and ninety-six (5,196) Seed preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Company in Thriventures GmbH, a company incorporated under the laws of Germany with its registered office at Unter den Weinbergen 32, 71065 Sindelfingen, Germany and (x) the Class J Shares shall track the fifty five thousand eight hundred and nineteen (55,819) C preferred shares with a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each held by the Company in Vivino ApS, a company incorporated under the laws of Denmark with its registered office at Amagerfaelledvej 56, 2300 Kobenhavn S".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu:

Balderton Capital IV, L1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0154351 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Mr Olivier Van Raemdonck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2013.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Balderton Capital IV, L2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de sept cent trente-six mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains (USD 736.254.-) et ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154355 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois, par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), le 30 novembre 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations page 16496, numéro 344, le 12 février 2013 (les "Statuts de la Société").

La partie comparante a requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Créer une nouvelle (1) catégorie de parts sociales à dénommer classe J, ayant les droits tels que définis dans les Statuts modifiés de la Société;

2. Augmenter le capital social de la Société par un montant de cent soixante-sept mille cinq cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 167.524.-), afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent trente-six mille deux cents cinquante-quatre Dollars Américains (USD 736.254.-) à neuf cents et trois mille sept cents soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 903.778.-) représenté par (i) dix-sept mille trois cents soixante-dix (17.370) parts sociales ordinaires, (ii) quatre-vingt-sept mille sept cents et une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-et-une (218.521) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) cent onze mille vingt-et-une (111.021) parts sociales de catégorie D, (vi) deux cent mille cinq cent vingt-deux (200.522) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H, (x) quatre mille deux cent

soixante-douze (4.272) parts sociales de catégorie I et (xi) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-);

3. Emettre (i) seize mille quatre cents quarante-huit (16.448) parts sociales de catégorie B, (ii) trente-deux mille sept cents et quatre (32.704) parts sociales de catégorie D, (iii) soixante-quatorze mille huit cents (74.800) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales de catégorie I et (v) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-), ayant les droits et privilèges tels que définis par les Statuts modifiés de la Société et bénéficiant de dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique concernant l'augmentation de capital proposée.

4. Accepter la souscription par l'Associé Unique à (i) seize mille quatre cents quarante-huit (16.448) parts sociales de catégorie B, (ii) trente-deux mille sept cents et quatre (32.704) parts sociales de catégorie D, (iii) soixante-quatorze mille huit cents (74.800) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales de catégorie I et (v) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-), et la libération entière de ces nouvelles parts sociales en vertu d'une contribution en nature qui consiste en (i) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de septante-quatre mille huit cent Dollars Américains (USD 74.800.-), (ii) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de cinq cent soixante-et-onze Dollars Américains (USD 571.-), (iii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille neuf cent dix-neuf Dollars Américain (USD 9.919.-), (iv) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille six cents quatre-vingt-seize Dollars Américain (USD 9.696.-), (v) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-sept Dollars Américain (USD 3.287.-), (vi) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille huit cent et deux Dollars Américains (USD 9.802.-), (vii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de quarante-trois mille et une (USD 43.001.-) Dollars Américains et (viii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de seize mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains (USD 16.448.-) majoré du paiement d'une prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix cent Dollars Américains (USD 0,90);

5. Modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents;

6. Modifier l'article 24 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents;

7. Divers.

La partie comparante a demandé le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales dénommée catégorie J ayant les droits tels que définis dans les Statuts modifiés de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent soixante-sept mille cinq cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 167.524.-), afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent trente-six mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains (USD 736.254.-) à neuf cent et trois mille sept cents soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 903.778.-) représenté par (i) dix-sept mille trois cents soixante-dix (17.370) parts ordinaires, (ii) quatre-vingt-sept mille sept cents et une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent dix-huit mille cinq cents vingt-et-une (218.521) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) cent onze mille vingt-et-une (111.021) parts sociales de catégorie D, (vi) deux cents mille cinq cent vingt-deux (200.522) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H, (x) quatre mille deux cent soixante-douze (4.272) parts sociales de catégorie I et (xi) quarante-trois mille et un (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre (i) seize mille quatre cent quarante-huit (16.448) parts sociales de catégorie B, (ii) trente-deux mille sept cent et quatre (32.704) parts sociales de catégorie D, (iii) soixante-quatorze mille huit cents (74.800) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales de catégorie I et (v) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-), ayant les droits et privilèges tels que définis par les Statuts modifiés de la Société et bénéficiant de dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique concernant l'augmentation de capital proposée, et d'accepter la souscription et le paiement comme suit:

Quatrième résolution - Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Mr Olivier Van Raemdonck, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné à (i) à (i) seize mille quatre cents quarante-huit (16.448) parts sociales de catégorie B, (ii) trente-deux mille sept cents et quatre (32.704) parts sociales de catégorie D, (iii) soixante-quatorze mille huit cents (74.800) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq cent soixante-onze (571) parts sociales de catégorie I et (v) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-), et la libération entière de ces nouvelles parts sociales en vertu d'une contribution en nature ("Apport en Nature") qui consiste en (i) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de septante-quatre mille huit cents Dollars Américains (USD 74.800.-), (ii) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de cinq cent soixante-et-onze Dollars Américains (USD 571.-), (iii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille neuf cent dix-neuf Dollars Américain (USD 9.919.-), (iv) une créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille six cents quatre-vingt-seize Dollars Américain (USD 9.696.-), (v) créance certaine et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Dollars Américain (USD 3.287.-), (vi) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de neuf mille huit cent et deux Dollars Américains (USD 9.802.-), (vii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de quarante-trois mille et un (USD 43.001.-) Dollars Américains et (viii) créance certaine liquide et dûment exigible de l'Associé Unique envers la Société, pour un montant de seize mille quatre cent quarante-huit Dollars Américains (USD 16.448.-) (les "Créances") majoré du paiement d'une prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix cent Dollars Américains (USD 0,90)

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature, et que chacune des Créances est certaine, liquide et dûment exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne les Créances ainsi apportées.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare que la valeur totale de l'Apport en Nature a été certifié à cent soixante-sept mille cinq cent vingt-quatre Dollars Américains et quatre-vingt-dix cent (USD 167.524,90) par le biais d'une déclaration de contribution signée par les représentants de l'Associé Unique et une déclaration de réception signée par les représentants de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'Associé Unique a décidé de modifier la paragraphe premier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui dorénavant se lira comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société s'élève à neuf cent et trois mille sept cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 903.778.-) représenté par (i) dix-sept mille trois cent soixante-dix (17.370) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille sept cent et une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-et-une parts sociales de catégorie B (218.521), (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) cent onze mille vingt-et-un (111.021) parts sociales de catégorie D, (vi) deux cent mille cinq cent vingt-deux (200.522) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre-vingt-sept (2.497) parts sociales de catégorie H, (x) quatre mille deux cent soixante-douze (4.272) parts sociales de catégorie I et (xi) quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-), et chacune entièrement libérée."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 24 des Statuts de la Société, qui dorénavant se lira comme suit:

« **Art. 24. Affectation des bénéfices.** L'Associé Unique a affecté les actifs et passifs au travers des catégories des parts sociales comme suit: (i) les parts sociales de Catégorie A lient les neuf millions cinq cent soixante-huit mille sept cents (9.568.700) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) ainsi que soixante-seize mille (76.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur de un euro cent (EUR 0.01) chacune détenues par la Société dans ScytI Secure Electronic Voting S.A., une société à responsabilité limitée régie par les lois Espagnoles, ayant son siège social à Barcelone (Espagne), calle Tuset, 20-24, enregistrée auprès des autorités fiscales Espagnoles sous le numéro A-62604087, enregistrée auprès du registre de commerce de Barcelone sous le volume 40230, Feuille 125, Page B-234692, (ii) les parts sociales de Catégorie B lient les vingt millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante (20.454.540) parts sociales de catégorie D, les cinq millions deux cent cinquante-six mille trois cents quatre-vingt-seize (5.252.396) parts préférentielles de catégorie E, les neuf millions huit cent six mille six cent cinq (9.806.605) parts préférentielles de catégorie F et sept cents quarante-deux mille sept cent cinquante (742.750) parts préférentielles de catégorie G, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune détenues par la Société dans Talend S.A., une société à responsabilité limitée régie par les lois de la France, ayant son siège social à 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, enregistrée auprès du registre de commerce du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 484175252, (iii) les parts de Catégorie C lient les vingt-sept mille trois cent quatorze (27.314) parts sociales de catégorie C ainsi que les six mille deux

cents quarante-six (6.246) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune détenues par la Société dans Blacksquare Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à Gr. Xenopoulou, 17, 3106, Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro HE238982, (iv) les Parts Sociales de Catégorie D lient seize millions cent quinze mille cinq cents (16.115.500) parts sociales préférentielles de catégorie B ainsi que sept millions neuf cent quatre-vingt-six mille cent onze (7.986.111) parts sociales de Catégorie C détenues par la Société dans la Société Vestiaire de Copine S.A., une société anonyme, régie par les lois françaises, avec son siège social au 83, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 517465225, (v) les Parts Sociales de Catégorie E lient huit million deux cent vingt-cinq mille huit cent quinze (8.225.815) parts sociales de catégorie B et deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (2.268.895) parts sociales préférentielles de catégorie C, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro et un franc suisse (CHF 0,01) chacune, dans la Société HouseTrip AG, une société dûment organisée et valablement existante sous les lois suisses, avec son siège social au 40, route de Cugy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, Suisse. (vi) les Parts Sociales de Catégorie F lient les vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts préférentielles ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1.-) chacune détenue par la Société dans "Tictail AB, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social au c/o Brain Accounting AB, Master Samuelsgatan 10, SE-111 44 Stockholm, Suède et enregistrée au registre de commerce et des sociétés Suédois sous le numéro -556838-0082, (vii) les Parts Sociales de Catégorie G lient les six cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatre (620.784) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix franc Suisse (CHF 0.10) chacune détenues par la Société dans Webdoc S.A., une société constituée en vertu des lois Suisse ayant son siège social à Rue de Genève 17, 1003 Lausanne, Suisse, (viii) les Parts Sociales de Catégorie H lient les mille quatre cent quatre-vingt et une (1.481) Parts Préférentielles de catégorie "Seed" détenues par la Société dans Depop Limited, une société constituée en vertu des lois de l'Angleterre ayant son siège social à 6-8 Bonhill Street, EC2A ABX, Londres (Royaume-Uni) et enregistrée auprès du "Companies House" sous le numéro 08316342, (ix) les Parts Sociales de Catégorie I lient les cinq mille cent quatre-vingt-seize (5.196) Seedparts préférentielles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), chacune détenue par la Société dans Thriventures GmbH, une société constituée selon les Allemandes ayant son siège social à Unter vden Weinbergen 32, 71065 Sindelfingen, Allemagne et (x) les Parts de Catégorie J lient les cinquante-cinq mille huit cents dix-neuf (55.819) parts préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'une couronne Danoise (DKK1.-) chacune détenue par la Société dans Vivino ApS, une société constituée en vertu des lois du Danemark ayant son siège social à Amagerfaelledvej 56, 2300 Kobenhavn S-."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents Euro (EUR 1.400).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van Raemdonck, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51917.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164684/393.

(130201883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Municipal Infrastructure Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.243.

EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2013, il est à noter que Madame Iliyana Tsanova a été nommée Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christian Haas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour Municipal Infrastructure Development Fund

Référence de publication: 2013175953/15.

(130214723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

IBAS-AM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 167.365.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013176834/12.

(130215665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Harmonessence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.770.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois HARMONESSENCE S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2013.

OLEA CAPITAL INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013176808/12.

(130215761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Bonomi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 4, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 182.346.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Andrea BONOMI, employé, demeurant à I-43123 Parma, Via Malaspina, 64.
- 2.- Madame Anna Maria GUIDA, professeur de cuisine, demeurant à I-43123 Parma, Via Passo Del Bratello, 8.
- 3.- Madame Barbara BONOMI, sans état particulier, demeurant à A-1190 Vienne, Zuckerkandlgasse, 11.
- 4.- Monsieur Emanuele BONOMI, employé, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

Lesquelles comparantes sub 2. et 3.) sont ici représentées par Monsieur Emanuele BONOMI, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrée en date du 10 novembre 2013 respectivement du 25 novembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de tous produits de glaces et de produits accessoires, de yaourt, de pâtisserie, de confiserie, de chocolaterie, le commerce de tous comestibles, l'exploitation de salons de consommations, et l'exploitation de débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées à consommer sur place.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BONOMI S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Andrea BONOMI, employé, demeurant à I-43123 Parma, Via Malaspina, 64,	
vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Anna Maria GUIDA, professeur de cuisine, demeurant à I-43123 Parma, Via Passo Del Bratello, 8,	
vingt-cinq parts sociales	25
3.- Madame Barbara BONOMI, sans état particulier, demeurant à A- 1190 Vienne, Zuckerkandlgasse, 11,	
vingt-cinq parts sociales	25
4.- Monsieur Emanuele BONOMI, employé, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem,	
vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emanuele BONOMI, employé, né à Milano (Italie), le 23 mars 1977, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrea BONOMI, employé, né à Milano (Italie), le 3 novembre 1971, demeurant à I-43123 Parma, Via Malaspina, 64.

3.- La société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2737 Luxembourg, 4 rue Wurth Paquet.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BONOMI, E. BONOMI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172028/124.

(130210424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013173181/14.

(130211786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Xieon Networks Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.832.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013173736/12.

(130211421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

SDB Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 45.143.

Les statuts coordonnés au 04/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013173584/12.

(130211445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Brassim, Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 66.335.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013174604/12.

(130213044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ADA Fashion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.294.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013174533/12.

(130213417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 19.786,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 130.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013177105/10.

(130216122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ovation Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 104.325.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177099/10.

(130216210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Crealyne Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 182.179.

STATUTS

L'an deux mil treize, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.770,

ici représentée par Monsieur Patrick de FROIDMONT, licencié en Droit, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 novembre 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CREALYNE PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 novembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cents euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Madame Maïthé DAUPHIN, comptable, née le 24 août 1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand thirteen on the thirteenth day of November.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

duly represented by Mr Patrick de FROIDMONT, "Master in Law" with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

by virtue of a proxy dated 4th November, 2013

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "CREALYNE PROPERTY S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on November 13, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 100 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred euros (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mrs Maithé DAUPHIN, "comptable", born on August 24, 1976 in Saint-Mard (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Mr Simon Pierre SAVERYS, "administrateur de sociétés", born on October 14, 1961 in Gent (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: P. de Froidmont, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14062. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013170153/395.

(130207261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ostia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.769.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013177096/10.

(130216193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR vom 19. November 2013

Der Verwaltungsrat beschließt, Herrn Marc Kriegsmann, geboren am 12. Februar 1976 in Lich, Deutschland, mit Berufsanschrift in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 19. November 2013 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Dezember 2013.

Für Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013175328/17.

(130214992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

BinB S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 5, Op de Bëschelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.490.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013175404/10.

(130214676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Top-Rope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 7, An der Laach.

R.C.S. Luxembourg B 172.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175210/10.

(130213360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Virta Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 181.904.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of November.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

THERE APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 166.043.

Here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 7 November 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Virta Ventures S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special

courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of Shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried

forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.á r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Rosa Villalobos, employee, born on 5 July 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Jean-Francois Trapp, lawyer, born on 15 July 1975 in Thionville (France), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Charles Roemers, lawyer, born on 15 March 1965 in Moresnet (Belgium), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr. Martin Bradley, employee, born on 21 June 1971 in Belfast (United Kingdom), with professional address at Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.043.

Ici représentée par M. David Remy, employé, ayant son adresse professionnelle à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Virta Ventures S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués

dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des assemblées générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice

clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ensuite, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Ms. Rosa Villalobos, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Jean-Francois Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 37, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Charles Roemers, avocat, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), avec adresse professionnelle au 37, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Martin Bradley, employé, né le 21 juin 1971 à Belfast (Royaume Uni)), ayant son adresse professionnelle au Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume Uni).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165816/552.

(130202187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.298.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,
le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Ivan BURES, avocat, demeurant à CZ-15000 Prague 5, 7, rue Na Cisarce.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme L.P. INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82298 (NIN 2001 2213 124), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1141 du 11 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1011 du 23 mai 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à deux cent mille deux cent soixante Euros (€ 200.260.-), représenté par six cent quarante-six (646) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société L.P. INVESTMENT S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société L.P. INVESTMENT S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Ivan BURES, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société L.P. INVESTMENT S.A. a été réglé et le comparant demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169029/52.

(130206038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Sheringham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.350.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Sheringham Holding S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2013175156/14.

(130213095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**LCN Euro Master Holdings 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. The Company S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.815.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LCN European Fund FCP-SIF, à common fund (fond commun de placement), represented by its management company LCN Management Company S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.540 and being the owner of twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Boris Ayache Bourgoïn, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 30th, 2013 in Luxembourg,

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the Sole Shareholder of the Company, incorporated by a deed received by Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, on December 18th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 306 of February 7th, 2013 (the Articles). The Articles have not yet been amended since.

II. the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the name of the Company and restatement of article 2 of the Articles;
2. Deletion of all references to class A and B managers and subsequent change of articles 12, 14 and 18 of the Articles;
3. Dismissal of the current managers and appointment of new managers; and
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "LCN Euro Master Holdings 1" and subsequently to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 2. Corporatename.** The Company will have the name "LCN Euro Master Holdings 1" (hereafter the "Company")."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to delete all reference to class A and B managers and change the articles 12, 14 and 18 of the Articles, so that they respectively read henceforth as follows:

" **Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager."

" **Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, are present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held board meeting, and shall bear the date of the last signature.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution."

" **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to dismiss Mrs Elke Leenders (class A manager) and Mrs Virginia Strelen (class B manager) and further to their dismissal to appoint Mr Alan Botfield, Mr Tony Whiteman and Mr Chris Nichols as managers.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolve to empower and authorize any director of the Company, all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LCN European Fund FCP-SIF, un fond commun de placement, représenté par sa société de gestion LCN Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.540 et détenant douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de la Société (l'Associé Unique),

ici représenté par Boris Ayache Bourgoïn, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 octobre 2013 à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié la notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la Société, constituée suivant acte de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 en date du 7 février 2013 (les Statuts). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. L'agenda de l'assemblée est libellé comme suit:

Agenda

1. Changement de la dénomination sociale et modification de l'article 2 des Statuts;
2. Suppression des références relatives aux gérants de classe A et B et modification des articles 12, 14 et 18 des Statuts en conséquence;
3. Révocation du gérant actuel et nomination de nouveaux gérants; et
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «LCN Euro Master Holdings 1» et par suite, de modifier l'article 2 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination: «LCN Euro Master Holdings 1» (ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toutes les références aux gérants de classe A et B et de modifier les articles 12, 14 and 18 des Statuts en conséquence, qui se lisent respectivement comme suit:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.»

« **Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

« **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de mettre un terme aux mandats de Mme Elke Leenders (gérant de classe A) et Mme Virginia Strelen (gérant de classe B) et suite à leurs révocations de nommer M. Alan Botfield, M. Tony Whiteman ainsi que M. Chris Nichols en qualité de gérant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Estimation des frais et Dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euro (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant la partie comparantes, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Ayache Bourgoin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50525.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166354/187.

(130202878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Maris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172440/10.

(130210699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Anarca International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.669.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175368/10.

(130214938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Baja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 65.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175413/10.

(130215043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Agil-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 167.480.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176416/9.

(130216277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Albion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176459/10.

(130215565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Abaltex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176438/10.

(130215800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 154.716.

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AlgoQuest System S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154716, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1970 du 22 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 13 septembre 2012 publié au Mémorial C, numéro 2813 du 20 novembre 2012, et
- 4 janvier 2013, publié au Mémorial C, numéro 655 du 18 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation aux formalités de convocation
 - 2.- Rectification d'une erreur matérielle qui s'est introduite dans l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2013.
 - 3.- Augmentation du capital social à concurrence de 363,94- EUR (trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de 31.140,13 (trente et un mille cent quarante- Euros et treize cents) à 31.504,07 (trente et un mille cinq cent quatre Euros et sept cents) par la création et l'émission de 36.394 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par action.
 - 4.- Souscription et libération
 - 5.- Modification de l'article 5 de la société.
 - 6.- Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2013, enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/260, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013, sous la référence L130015163, dans la troisième résolution sous le point C, Monsieur Jean Claude BASSIEN, dirigeant de société, né à Pointe à Pitre, France, le 5 mai 1963, demeurant à 15, rue de la Neva, F-75008 Paris (France), n'a pas agi en son nom personnel mais en sa qualité de gérant de la société par actions simplifiée de droit français KUBX ayant son siège social au 15 rue de la Neva, F-75008 Paris (France), enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro RCS 790 151 930, de sorte que la Société est propriétaire des 7.785 (sept mille sept cent quatre-vingt-cinq) actions souscrites à ce moment.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 363,94- EUR (trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de 31.140,13 (trente et un mille cent quarante-

Euros et treize cents) à 31.504,07 (trente et un mille cinq cent quatre Euros et sept cents) par la création et l'émission de 36.394 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par action.

Souscription et Libération:

L'assemblée constate que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Les 36.394 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites et libérées comme suit:

Sont intervenus:

a) Monsieur Didier LAURENS, dirigeant de société, né à Sète, France, le 7 juin 1965, demeurant à 24, rue Gambetta, F-78600 Le Mesnil Le Roi (France), ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Didier LAURENS, préqualifié et représenté comme ci-avant, déclare souscrire à 3.187 (trois mille cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et les libérer par un apport en numéraire total de 31,87- EUR (trente-et-un euros et quatre-vingt-sept cents) intégralement alloué au compte capital social.

b) La société AXELIA, une société de droit français ayant son siège social au 63, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly Sur Seine (France), enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro RCS 505088971, représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La société AXELIA, prédésignée et représentée comme ci-avant, déclare souscrire à 9.488 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et les libérer par un apport en numéraire total de 94,88- EUR (quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-huit cents) intégralement alloué au compte capital social

c) La société KUBX, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 15 rue de la Neva, F-75008 Paris (France), enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro RCS 790 151 930, représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée. La société KUBX, prédésignée et représentée comme ci-avant, déclare souscrire à 23.719 (vingt-trois mille sept cent dix-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et les libérer par un apport en numéraire total de 237,19- EUR (deux cent trente-sept euros et dix-neuf cents) intégralement alloué au compte capital social.

La somme de 363,94- EUR (trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 31.504,07 (trente et un mille cinq cent quatre Euros et sept cents), représenté par trois millions cent cinquante mille quatre cent sept (3.150.407) actions, chacune d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01).»

Les actions de la société sont obligatoirement nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) Algo-Quest System S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B under the number 154716, incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of June 2010, published in the Mémorial C number 1970 of the 22nd of September 2010, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on the

- 13th of September 2012, published in the Mémorial C, number 2813 of the 20th of November 2012, and

- 4th of January 2013, published in the Mémorial C, number 655 of the 18th of March 2013.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Waiving of the formalities of the convocation.

2.- Rectification of a material error which exists in the deed dated January 4th, 2013.

3.- Increase the corporate capital by an amount of EUR 363.94- (three hundred sixty three Euros ninety four cents), to bring it from its actual amount of EUR 31,140.13- (thirty one thousand one hundred and forty Euros thirteen cents) to EUR 31,504.07- (thirty one thousand five hundred four Euro and zero seven cents) by creating and issuing 36,394 (thirty six thousand three hundred ninety four) new shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

4.- Subscription and Payment.

5.- Amendment of the article 5 of the articles of association of the company.

6.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting acknowledges that, in the extraordinary general meeting dated January 4th, 2013, filed at Grevenmacher on January 10th, 2013, "Relation GRE/2013/260, deposited at the Companies and Trade Register of Luxembourg on January 24th, 2013, under the reference L130015163, Mr. Jean Claude BASSIEN, manager of companies, born in Pointe a Pitre, France, on 5th May 1963 residing at 15, rue de la Neva, F-75008 Paris (France), did not act in his own name but in his capacity of manager of the simplified company by Shares («société par actions simplifiée») governed and existing under the laws France KUBX, having its registered office at 15 rue de la Neva, F-75008 Paris (France), registered with Trade Registrar of Commercial Court of Paris under number RCS 790 151 930, so that the Company is the owner of the 7,785 (seven thousand seven hundred eighty five) shares subscribed at this moment.

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 363.94- (three hundred sixty three Euros ninety four cents), to bring it from its actual amount of EUR 31,140.13- (thirty one thousand one hundred and forty Euros thirteen cents) to EUR 31,504.07- (thirty one thousand five hundred four Euro and zero seven cents) by creating and issuing 36,394 (thirty six thousand three hundred ninety four) new shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment:

The meeting states that the actual shareholders waived their preferential subscription right.

The 36,394 (thirty six thousand three hundred ninety four) new shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed and paid up as follows:

There appeared:

a) Mr. Didier LAURENS, manager of companies, born in Sète, France, on 7th June 1965, residing at 24, Rue Gambetta, F-78600 Le Mesnil Le Roi (France), here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Mr. Didier LAURENS, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe to three thousand one hundred eighty seven (3,187) new shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up in cash for a total amount of thirty one Euro and eighty seven Cent (EUR 31.87) all allocated to the corporate share capital.

b) The company AXELIA, a French company with registered office at 63, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly Sur Seine (France), registered with Trade Registrar of Commercial Court of Nanterre under number RCS 505088971, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The company AXELIA, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe to nine thousand four hundred eighty eight (9,488) new shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up in cash for a total amount of ninety four Euro and eighty eight cents (EUR 94.88) all allocated to the corporate share capital.

c) The company KUBX, a French company with registered office at 15 rue de la Neva, F-75008 Paris (France), registered with Trade Registrar of Commercial Court of Paris under number RCS 790 151 930, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The company KUBX, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe to twenty three thousand seven hundred nineteen (23,719) new shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up in cash for a total amount of two hundred thirty seven Euro and nineteen cents (EUR 237.19) all allocated to the corporate share capital.

The amount of EUR 363.94- (three hundred sixty three Euros ninety four cents) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Forth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article five of the company's articles of association as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,504.07-(thirty one thousand five hundred four Euro and zero seven cents) represented by three million one hundred fifty thousand four hundred and seven (3,150,407) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

The shares of the Company are mandatory in registered form.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,200-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2013. Relation GRE/2013/4551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168004/225.

(130205354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

GFH Convertible Murabaha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.511.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 17 décembre 2013 à 15h30.

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 103590 au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013176767/15.

(130216409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Halton International Inc. (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.053.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- HALTON INTERNATIONAL INC. (HOLDING) S.à r.l., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 11 juin 2010, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B94053.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013177483/15.

(130216758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.703.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- H.H.N. Marketing und Vertrieb S.à r.l., dont le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7 avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B137703.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2013177482/15.

(130216746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

GMS Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 150.173.

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Madame Marie-Hélène GUILLAUME, courtier en assurances, née à Namur (Belgique) le 23 septembre 1972, demeurant à B-6887 Saint-Médard, Le Bois Chaban, 99, détentrice de quatre-vingts (80) parts sociales.
2. - Monsieur Eric LECLERC, expert-comptable, né à Libramont (Belgique), le 25 juillet 1970, demeurant à B-6887 Saint-Médard, Le Bois Chaban, 99, détenteur de vingt (20) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "GMS Consulting s.à r.l" (numéro d'identité 2009 24 36 307), avec siège social à L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.173, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 146 du 25 janvier 2010,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Mamer; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GUILLAUME, LECLERC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 25 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013167955/44.

(130203481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Figestco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.
R.C.S. Luxembourg B 71.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2013.
Référence de publication: 2013173137/10.
(130210876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

GDL Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 2A, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 142.446.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfundzwanzigsten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

- 1) Herr Jozsef NEUMAYER, Geschäftsführer, geboren in Budapest (Ungarn) am 2. März 1961, wohnhaft in A- 1100 Wien, Knöllgasse 27/24;
- 2) Herr Gary SPEICHER, Privatbeamter, geboren zu Diekirch am 21. Februar 1963 (Matrikel 1963 02 21 237), wohnhaft in L-9391 Reisdorf, 2A, rue de la Forêt.

handelnd als alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GDL Asset Management S.à r.l.", mit dem Gesellschaftssitz in L-9391 Reisdorf, 2A, rue de la Forêt,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 142.446,
gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2709, vom 6. November 2008,

Die Komparenten ersuchten den amtierenden Notar Nachfolgendes zu beurkunden:

Herr Gary SPEICHER erklärt hiermit, seine zweihundert (200) Anteile an den, dies annehmenden Herrn Jozsef NEUMAYER, vorbenannt, zu übertragen.

Der Preis dieser Abtretung wurde unter Parteien geregelt.

Infolgedessen besitzt Herr Jozsef NEUMAYER alle Anteile der Gesellschaft GDL Asset Management S.à r.l.

Herr Gary SPEICHER ist also nicht mehr Teilhaber der Gesellschaft, die ab jetzt als Einpersonengesellschaft zu betrachten ist, da Herr Jozsef NEUMAYER alle Anteile besitzt.

Annahme

Herren Jozsef NEUMAYER und Gary SPEICHER, vorbenannt, erklären in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, die vorstehende Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen und zu bestätigen, dass ihnen keinerlei Tatsachen bekannt sind die diese Abtretungen verhindern oder erschweren könnten.

Beschluss des Teilhabers

Der vorbenannte Teilhaber, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Der Gesellschafter beschließt das Kapital um zweihunderttausend Euro (200.000,00 €) aufzustocken, um es von seinem aktuellen Betrag von zweihunderttausend Euro (200.000,00 €) auf die Summe von vierhunderttausend Euro (400.000,00 €) anzuheben aufgeteilt in viertausend Anteile von je hundert Euro.

Es werden keine neuen Anteile geschaffen, so dass der Nennwert der Anteile auf hundert Euro (100,00 €) pro Anteil festgelegt wird und infolgedessen wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIERHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 400.000.-), aufgeteilt in viertausend Anteile von je hundert Euro (EUR 100.-);

Der Gesellschafter erklärt und der Notar stellt fest, dass das Kapital der Gesellschaft zur freien Verfügung steht wie dies von dem instrumentierenden Notar ausdrücklich festgestellt wurde."

Zweiter Beschluss:

Der Teilhaber beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Gary SPEICHER als Geschäftsführer anzunehmen und ihm Entlastung für sein Mandat zu erteilen.

Dritter Beschluss:

Der Teilhaber beschließt, mit sofortiger Wirkung, Herrn Jozsef NEUMAYER, vorbenannt, als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 850.-€.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt andurch Folgendes:

"In Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004 erkläre ich der real Begünstigte aller bestehenden Anteile der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, zu sein und, daß es sich bei dem Kapital welches diese Anteile darstellen weder um ein Produkt von Drogengeschäften oder Geldern, die der Finanzierung von Terroristen dienen oder dienen sollen, keine Zuwiderhandlungen der Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches bilden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jozsef NEUMAYER, Gary SPEICHER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2013 Relation: DIE/2013/14643. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 9. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013171514/67.

(130209325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Phoenix Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4574 Differdange, 3, rue du Parc Gerlache.

R.C.S. Luxembourg B 122.651.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le onze novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Alain Georges DESCOMPS, retraité, né à Tonneins, France, le 20 août 1953, demeurant à F-54880 Thil, 24, rue des Déportés, et

Madame Maryse Françoise POLETTI, sans état, née à Villerupt, France, le 30 mai 1958, demeurant à F-54880 Thil, 24, rue des Déportés.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PHOENIX TELECOM s.à r.l. avec siège à L-4574 Differdange, 3, rue du Parc Gerlach, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 166 du 13 février 2007, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.651 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire instrumentaire en date du 26 juillet 2010, publiée au Mémorial C numéro 2038 du 30 septembre 2010.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société PHOENIX TELECOM s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Alain DESCOMPS, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile des associés à F-54880 Thil, 24, rue des Déportés.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DESCOMPS, M. POLETTI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4248. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013171736/41.

(130209113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Sub Lecta 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 182.125.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/12/2013.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013171837/12.

(130209553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

CCEL Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.464.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

CCEL Prop Co. C S.à r.l

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013175506/22.

(130215166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Patrick REILES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177112/10.

(130215217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Performance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177119/10.

(130215987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 156.120.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Arnaud SCREVE, directeur de sociétés, né le 28 octobre 1961 à Tourcoing (France), demeurant à F-85540 St Cyr en Talmondaï, Château de la Court d'Aron, 3 rue d'Aron,

Lequel comparent agissant ès qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois, ARON Gestion et FINANCES SA, établie et ayant son siège social à L-2662 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, Bat G, constituée par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2010, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2518 du 19 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.156.120. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2011, publié au mémorial, Recueil des Sociétés de Commerce et Associations C, numéro 2032 du 1^{er} septembre 2011.

Le comparent expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) que la présente assemblée générale a pour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social

2. Divers

Après avoir revu avec attention ce qui précède, le comparent décide de prendre les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société ARON Gestion et FINANCES S.A., de L-2662 Luxembourg 40 rue de la vallée à L-4140 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo avec effet au 1^{er} octobre 2013.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200. - EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: A. Screve et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54463. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170086/43.

(130207247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

FRONT International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013170232/11.

(130208016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Sandrine BISARO.

Référence de publication: 2013170377/9.

(130207794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2013170378/9.

(130207794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175034/9.

(130213245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ProLogis European Finance XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175035/9.

(130213248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.
